

Sous la direction de  
Marcel Boiteux

# L'homme et sa planète

Problèmes  
du développement durable

*(Cet ouvrage, dont on trouvera ci-après la table des matières, rassemble les communications faites au cours de l'année 2002 devant l'Académie des Sciences Morales et Politiques, qui avait axé ses travaux de l'année sur le développement durable).*

## **CHAPITRE 2**

ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

**PUF, 2003**

## **TABLE DES MATIERES**

### **Avant-propos**

**Introduction** – Marcel BOITEUX .....

### **Première partie** .....

#### **Le concept de développement durable**

**Chapitre 1** – Luc FERRY .....  
Développement durable, monde de la technique et société du risque

**Chapitre 2** – Christian GARNIER .....  
De la nature au développement durable : la construction d'un concept opératoire

### **Deuxième partie** .....

#### **Les ressources**

**Chapitre 3** – Jacques DUPAQUIER .....  
Démographie mondiale : une croissance durable de la population ?

**Chapitre 4** – Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT .....  
Le développement durable et l'eau

**Chapitre 5** – Bernard FESTY .....  
La qualité de l'air : un enjeu environnemental et sanitaire majeur

**Chapitre 6** – Gérard MEGIE .....  
Les changements climatiques

**Chapitre 7** – Pierre RADANNE .....  
Approche historique de l'énergie

**Chapitre 8** – Bertrand HERVIEU .....  
Le développement durable : une nécessité pour nourrir le monde

**Chapitre 9** – Robert BARBAULT .....  
Biodiversité et écologie

**Chapitre 10** – Dominique DRON .....  
Le poids des représentations mentales dans les calculs  
économiques – Economie et biodiversité

**Troisième partie**  
**Les hommes** .....

- Chapitre 11** – Yves-Marie LAULAN  
Développement durable et condition féminine .....
- Chapitre 12** – Général Jean-René BACHELET  
Saint-Cyr à l'épreuve des ruptures .....
- Chapitre 13** – Lucien ISRAEL  
Les avancées probables de la médecine et leurs enjeux .....
- Chapitre 14** – Jean-Marie ZEMB  
La morale est-elle durable ? .....
- Chapitre 15** – Gabriel de BROGLIE  
Le mouvement des langues .....

**Quatrième partie**  
**La ville** .....

- Chapitre 16** – Christian de PORTZAMPARC  
L'architecte et le développement durable des agglomérations .....
- Chapitre 17** – Alain JUPPE  
Le maire et le développement de sa ville .....
- Chapitre 18** – Jean-Paul BAILLY  
Transport en commun et urbanisation .....
- Chapitre 19** – Vincent RENARD  
Les dynamiques économiques des villes du XXIème siècle : dérive des marchés immobiliers et fragmentation urbaine .....

**Cinquième partie**  
**Les activités économiques** .....

- Chapitre 20** – Louis GALLOIS  
Chemin de fer et développement durable .....
- Chapitre 21** – Yves COUSQUER  
Perspectives du transport aérien .....
- Chapitre 22** – Michel DRANCOURT  
Rétrospective du développement durable : les révolutions industrielles .....
- Chapitre 23** – François ROUSSELY  
Service public et développement durable .....

<b>Chapitre 24</b> – Michel ALBERT Quels modèles d’entreprise pour un développement durable ?	.....
<b>Chapitre 25</b> – Geneviève FERONE Le développement durable et l’entreprise	.....
<b>Chapitre 26</b> – Michel ROCARD Un développement durable pour l’Afrique	.....
<b>Chapitre 27</b> – Pierre-Noël GIRAUD Y a-t-il un ordre économique durable ?	.....
<b>Sixième partie</b> <b>Synthèses</b>	.....
<b>Chapitre 28</b> – Michel CAMDESSUS La dimension sociale du développement durable	.....
<b>Chapitre 29</b> – Jean-Baptiste de FOUCAULD Quelle vision de l’homme pour un développement durable ?	.....
<hr/>	
<b>Table des auteurs</b>	.....
<b>Table des matières</b>	.....
<hr/>	

## CHAPITRE 2

### DE LA NATURE AU DEVELOPPEMENT DURABLE : la construction d'un concept opératoire

*Essai de mise en perspective historique et socio-politique*

par Christian GARNIER

A Johannesburg, le Sommet mondial du développement durable (familièrement dénommé Rio+10) s'est conclu sur un bilan fort mitigé quant à l'état de la mise en œuvre du fameux Agenda 21 en quarante chapitres<sup>1</sup> adopté lors de la Conférence de Rio de Janeiro<sup>2</sup> en juin 1992. Il a en revanche définitivement entériné la dimension culturelle comme quatrième pilier du développement durable, ce qu'on s'efforcera d'explicitier et d'argumenter en conclusion.

L'Union européenne vient, quant à elle, d'adopter sa stratégie de développement durable et la France, pour faire bonne figure, réécrit fébrilement la sienne. Une première version avait bien été adoptée fin 1996, et présentée officiellement aux Nations-Unies<sup>3</sup> quelques mois plus tard. Mais ce document, malheureusement, n'a guère été suivi d'effet: né sous le gouvernement de Monsieur Juppé et baptisé sous le gouvernement de Monsieur Jospin, il a en outre souffert de vaines chicanes subalternes au sein même du ministère de l'époque en charge de l'environnement ; sans compter les inévitables résistances imputables à un engagement international ouvrant la porte à des réformes profondes pour le pays, et impliquant de vastes intérêts économiques, politiques, et sociaux.

Dans ce paysage en rapide évolution, et passablement opaque pour le non-initié, il paraît donc utile de prendre du recul et de proposer quelques pistes de lecture, pour tenter de se retrouver dans l'écheveau des voies qui semblent mener, sinon à Rome et au Paradis, du moins au développement durable.

#### INTRODUCTION

Le propos qui va suivre est né d'une réflexion entamée voici une trentaine d'années pour tenter d'expliquer à un public universitaire français de futurs praticiens, architectes, ingénieurs, administrateurs, ce que pouvait recouvrir la notion d'environnement, et le pourquoi de sa nécessaire « invention ».

Au-delà de la volonté d'esquisser les limites d'un champ en cours de constitution, question déjà fort complexe, il s'agissait de saisir comment une poignée d'acteurs d'horizons très divers s'étaient emparés de ce terme, quelques années avant les « événements » de 1968; et aussi, de comprendre en quoi le succès rapide de l'environnement participait tout naturellement du grand brassage des idées, des valeurs, des rapports sociaux et de la chose politique qui allait

---

<sup>1</sup> qu'on peut traduire par « programme d'action pour le XXIème siècle ».

<sup>2</sup> Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui fit suite à la première Conférence mondiale sur l'environnement, organisée sous les mêmes auspices en juin 1972 à Stockholm, sur une initiative du gouvernement suédois datant de 1969.

<sup>3</sup> à la Commission des Nations Unies pour l'environnement et le développement (CNUED-UNCSED) chargé du suivi des engagements des Etats - cf. note 57.

s'ensuivre et irriguer la période des années soixante-dix. Curieusement, ce succès commença alors de s'imposer, en dépit d'une méfiance et d'un ostracisme prononcés d'une bonne partie de l'intelligentsia nationale.

La fin des années cinquante et le début des années soixante a vu la montée d'une inquiétude provoquée par la destruction mondiale et accélérée des espèces et des milieux naturels et, en parallèle, par un accroissement général des pollutions de l'air, de l'eau, et des sols. Ces pressions croissantes correspondaient au renforcement, à l'extension géographique et à la multiplication des formes d'agression, consécutifs à un essor peu maîtrisé des industries et de l'agriculture intensive, ainsi qu'à l'explosion de la chimie de synthèse. Pour la question du patrimoine naturel, ce furent dans notre pays de grandes figures scientifiques aujourd'hui disparues telles que Roger HEIM<sup>4</sup>, François BOURLIERE<sup>5</sup>, Jean DORST<sup>6</sup> ou Théodore MONOD<sup>7</sup>, qui s'en firent les hérauts. Leur succédèrent dans les années soixante-dix d'autres scientifiques éminents comme Roger DAJOZ, Pierre AGUESSE, Vincent LABEYRIE, Claude DELAMARE DEBOUTTEVILLE, Philippe LEBRETON, François RAMADE ou Jean-Claude LEFEUVRE<sup>8</sup>, ainsi que diverses personnalités parfois plus contestées, mais dont le rôle médiatique a été important, comme Jacques-Yves COUSTEAU.

Comme on le verra plus loin, cette inquiétude pour la nature vint en synergie avec d'autres sombres constats pour produire une prise de conscience globale, ouvrant ce qu'on a souvent dénommé la « crise de l'environnement ». Abordée sous cet angle, la question de la nature se transformait en question de protection de la nature, donc de gestion, et finalement en termes politiques. Comprendre l'intérêt pour un pays - comme pour l'humanité - de s'occuper de la nature et, plus largement, de l'environnement, examiner les moyens d'une « bonne » gestion (en bon père de famille, comme le diraient les juristes), conduisait inéluctablement à se pencher sur les politiques et les institutions, existantes ou à créer. De même, il fallait s'interroger sur le rôle des différentes disciplines scientifiques et des domaines de savoir-faire - techniques, artistiques, managériaux ou autres - susceptibles de contribuer à l'élaboration des connaissances et aux innovations nécessaires.

A côté d'un défrichage sommaire pour identifier les champs disciplinaires impliqués, l'idée a germé de procéder à un laborieux récolement de données éparses sur l'histoire des politiques et des institutions, qui semblaient s'inscrire dans le champ environnemental observé depuis la sphère occidentale, et plus particulièrement en France depuis la royauté. Cette approche pragmatique présente un triple intérêt: elle permet de proposer un mode de délimitation empirique de ce champ, une structuration par grands domaines et, *in fine*, une lecture de la fabrication progressive des outils politiques et institutionnels. Ceci permet de dégager des convergences, des oppositions ou des différences historiques entre les diverses approches de l'environnement, qui éclairent singulièrement la réalité actuelle.

Une première étape exigea donc de bâtir un recensement à la fois diachronique et synchronique des principales étapes de l'invention des politiques, et de la création des institutions et principaux outils afférents. La structuration par grandes familles de préoccupations - structuration fondée sur l'analyse du panorama institutionnel complexe que nous connaissons

---

<sup>4</sup> ancien membre de l'Institut et directeur du Muséum national d'histoire naturelle.

<sup>5</sup> professeur de médecine, ancien président de l'UICN (note 56), de la Société nationale de protection de la nature (SNPN) et de la Société internationale d'écologie.

<sup>6</sup> ancien membre de l'Institut et directeur du Muséum national d'histoire naturelle.

<sup>7</sup> ancien membre de l'Institut et professeur au Muséum national d'histoire naturelle.

<sup>8</sup> tous professeurs d'écologie, dont trois furent président et deux vice-président de la FFSPN (Fédération française des sociétés de protection de la nature), devenue la fédération France Nature Environnement (Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement - FNE).

actuellement et sur sa généalogie - s'est traduite par un très vaste tableau de onze colonnes, jusqu'ici non publié, mais infligé depuis trente ans à des cohortes d'étudiants et de chercheurs<sup>9</sup>.

Ce travail a mis en lumière six axes fondamentaux des politiques environnementales qui amèneront au développement durable : la lutte pour la survie ; le confort et la santé ; la gestion du patrimoine naturel (espèces et milieux) ; celle du patrimoine humain (historique et culturel) ; « l'actuation » - la traduction en actes juridiques et politiques - d'idéaux philosophiques et politiques (démocratie, etc.) ; l'aménagement de l'espace ; et, plus récemment, la recherche de globalité et de cohérence (intégration des politiques). Il a aussi permis d'identifier les quatre grands moteurs à l'œuvre dans cette construction, à savoir : les catastrophes, le progrès de la connaissance, l'évolution des valeurs et des aspirations, et le développement d'institutions dédiées. Il fait enfin apparaître l'utilisation de terminologies plus ou moins récurrentes prises dans des sens spécifiques reposant fréquemment sur des visions contradictoires, sinon antinomiques.

## RETOUR SUR UN DEBAT SEMANTIQUE INACHEVE : NATURE, ECOLOGIE, MILIEU, ENVIRONNEMENT, ...

Avant que d'entrer dans la chronologie de l'enchaînement des institutions et des événements marquants, jetons, *in limine*, un regard rétrospectif sur un débat sémantique qui n'est pas près d'être clos.

### La nature

Sur ce terrain difficile, labouré en tous sens par les philosophes et les théologiens depuis que ces disciplines ont commencé à se constituer, il est prudent de ne point trop s'aventurer, pour celui qui n'est pas un habitué de leurs joutes. Mieux vaut se réfugier derrière les compétences des spécialistes. François GUERY, François DAGOGNET et Emmanuel RENAULT s'en chargent sagement dans le récent *Dictionnaire d'histoire et de philosophie des sciences*<sup>10</sup>. On y retrouve naturellement Aristote et l'opposition qu'il fait entre la « techne », inachevée par essence, qui reviendra plus tard sous le vocable d'art et d'artifice, d'une part, et la « physis », la nature, l'intérieur, caractérisée par sa complétude, son union, d'autre part. A partir de là, visions et concepts n'ont cessé de s'affronter en un véritable tourbillon, avec de longues phases où la nature s'est assez largement effacée au profit d'un anthropocentrisme triomphant, littéralement propulsé par l'essor des techniques.

Dans son ouvrage *L'écologie et son histoire*, remarquable œuvre de synthèse et d'érudition, Jean-Marc DROUIN (pp. 167 et suiv.) précise même à propos du mot nature que « sa polysémie est telle que le même auteur l'emploie souvent dans des sens différents ». Il rappelle les deux significations retenues par Kant dans *La critique de la raison pure* : premièrement, « l'enchaînement des déterminations d'une chose », enchaînement auquel se réfère en langage commun « la nature des choses » (leur essence) et, deuxièmement, « l'ensemble des phénomènes, en tant que ceux-ci... s'enchaînent universellement », soit, en langage trivial, « les lois de la nature ». {Résultant} d'une nécessité interne... en l'homme même, {la nature} échappe au vouloir humain<sup>11</sup>.

Aujourd'hui, d'un point de vue plus terre-à-terre, le vocable de « nature », utilisé à tout propos dans le contexte d'une problématique environnementale, continue de recéler une vaste pluralité de sens. Pour les scientifiques de la nature ou de la terre, il peut s'agir aussi bien des éléments naturels, des milieux dits naturels soumis à une pression anthropique considérée

<sup>9</sup> notamment lors du colloque « Ecologie et politique », organisé par la revue Natures-Sciences-Société, qui s'est tenu au CNRS les 12 et 13 décembre 1995.

<sup>10</sup> sous la direction de Dominique LECOURT, PUF, 1999.

<sup>11</sup> pour les trois acceptions du mot nature pour les naturalistes, voir DELORT et WALTER.

comme relativement faible, ou bien des lois de la nature (physiques, chimiques, biologiques, écologiques). Lucien Febvre<sup>12</sup>, qui utilise d'ailleurs alternativement les mots de milieu et de nature, écrit déjà en 1922<sup>13</sup> : « la nature qui agit sur l'homme, ... la nature qui intervient dans l'existence des sociétés humaines pour la conditionner, ce n'est pas une nature vierge... c'est une nature déjà profondément « agie », profondément modifiée et transformée par l'homme ». Ce n'est donc pas la nature mythique du *vulgum*, tantôt idyllique, tantôt angoissante et maléfique.

Pour le non-spécialiste, les déserts, la haute-montagne ou les océans font figure d'archétypes. Dans une acception plus ordinaire, le qualificatif de naturel s'applique en pratique à tout espace dominé par la présence d'éléments végétaux disposé de manière apparemment spontanée, sinon à tout élément végétal ou animal. En outre, le degré de « naturalité » ressentie varie en fonction de paramètres individuels ou propres aux groupes sociaux. La « nature » est donc surtout associée au vivant, aux éléments, et aux forces naturelles... comme elle l'était déjà dans l'Antiquité !

### L'écologie jusqu'aux années cinquante<sup>14</sup>

Jean-Marc DROUIN, déjà cité, use d'une image<sup>15</sup> que l'on est volontiers tenté de reprendre : « Nous admettons que l'écologie possède une préhistoire ». Si l'on examine les écrits de divers auteurs qui ont abordé ce sujet, l'écologie n'a pas manqué de géniteurs sur ses fonts baptismaux.

Cité par Michel BARIDON dans son anthologie consacrée aux jardins, A.-G. GORDON, dans *A history of botanical science*<sup>16</sup>, « considère que Théophraste... élève de Platon et d'Aristote... a posé les problèmes essentiels qui concernent la morphologie, l'anatomie, la physiologie et l'écologie ».

Robert DELORT et François WALTER, dans une autre remarquable somme récemment parue *Histoire de l'environnement européen*, et Jacques LE GOFF dans la préface de l'ouvrage, rappellent eux aussi les filiations de l'Antiquité (pp. 59-60)

DROUIN retrace longuement l'évolution des idées, depuis le traité du corpus hippocratique *Des airs, des eaux et des lieux* et le *Critias* de Platon, (analysés également par d'autres auteurs).

Beaucoup plus tard, comme le mentionne encore Michel BARIDON, les travaux de MATTIOLI comporteront non seulement la description des plantes, mais également « leur mode de vie en représentant le paysage où on les rencontrait le plus fréquemment », et le *De plantis libri XVI* publié en 1583 par son contemporain CESALPINO, « donna une liste de mille cinq cents plantes en indiquant leur mode de nutrition, c'est-à-dire leur rapport à l'environnement ». Les grands naturalistes des XVIIIe et XIXe siècles sont régulièrement cités comme ayant inspiré la construction de l'écologie comme discipline scientifique, et il est courant d'entendre que l'écologie n'est finalement que l'héritière de l'histoire naturelle des Buffon, Linné, Lacépède, Lamarck, Cuvier, ... point de vue critiqué par Pascal ACOT dans son article<sup>17</sup> du *Dictionnaire d'histoire et de philosophie des sciences*. Ainsi que le rappelle Dominique DRON, Carl von Linné pose néanmoins « l'idée d'une économie de la nature » comme ensemble des « fonctions réciproques et fins communes des êtres naturels », considérée comme une preuve de l'existence

<sup>12</sup> cité par Jean-Marc DROUIN, « L'écologie et son histoire », p.179.

<sup>13</sup> *La terre et l'évolution humaine : introduction géographique à l'histoire*, La renaissance du livre, Paris, 1922, cité par G. GUILLE-ESCURET.

<sup>14</sup> Pour ne pas compliquer par trop cet exposé, nous ne mentionnerons que pour mémoire la reprise par une branche de la sociologie connue sous le nom d'École de Chicago des concepts de l'écologie naturaliste sous le vocable d'*écologie urbaine*<sup>14</sup>, dont les héritiers français plus ou moins directs se sont trouvés parmi les disciples d'Henri LEFEBVRE et surtout de Paul-Henri CHOMBART DE LAUWE.

<sup>15</sup> *ibid*, p.11.

<sup>16</sup> Academic press, 1981.

<sup>17</sup> page 317 du Dictionnaire, 1999.

de Dieu »<sup>18</sup> -causalité divine qui fait qualifier par Pascal ACOT de fossé épistémologique la distance entre l'écologie considérée de ce point de vue, et l'écologie abordée sous un angle que nous qualifierons de purement rationaliste, ce qui ouvre un tout autre débat.

Dominique DRON, dans le résumé qu'elle fait de la généalogie de la science écologique<sup>19</sup>, attire également l'attention sur la présence dans cette filiation, de Liebig qui, préparant l'avenir de la chimie en agriculture, construit la théorie du facteur limitant, soulignant ainsi la présence des agronomes et des chimistes - sans parler des forestiers.

Le terme écologie est promu<sup>20</sup> par Ernst Hæckel, zoologiste allemand, en 1866<sup>21</sup>. Il la définit comme « la science complète des relations de l'organisme avec le monde extérieur environnant, dans lequel nous pouvons compter, dans un sens plus large, toutes les conditions d'existence ». DELORT et WALTER indiquent qu'une « édition ultérieure {d'Hæckel} fournit des précisions sur la distribution géographique des organismes, ... sur l'économie de la nature, ... c'est-à-dire sur les relations mutuelles de tous les organismes vivants en un seul et même lieu, leur adaptation au milieu..., leur transformation par la lutte pour la vie ». Il voit donc dans l'écologie « la somme de toutes les relations amicales ou antagonistes d'un animal ou d'une plante avec son milieu organique ou inorganique, y compris les autres êtres vivants, l'ensemble de toutes les relations complexes considérées par Darwin comme les conditions de lutte pour la vie »<sup>22</sup>.... Roger DAJOZ<sup>23</sup>, auteur du premier traité français du genre dans l'après-guerre, souligne l'étymologie des termes, oïkos la maison, l'habitat, et logos, le discours, la science – ce que résume l'expression « science de l'habitat ».

Bien que déjà Darwin<sup>24</sup> ait clairement pointé, comme le rappelle DAJOZ<sup>25</sup>, « quels rapports complexes relient entre eux des plantes et des animaux fort éloignés dans l'échelle de la nature », et qu'une première définition ait été posée, de la biocénose d'abord, par Mœbius en 1877, puis du climax, par Cowles (1899) puis par Clements (1916), ce ne sera qu'en 1935, avec le concept d'écosystème posé par Tansley, que l'écologie des systèmes commencera à prendre corps. Peu d'auteurs s'étant penchés sur cette histoire semblent avoir noté le fait - et encore moins pris conscience - de l'importance du basculement que cela a représenté pour l'écologie et des déchirements à venir entre naturalistes, on le verra plus loin.

ACOT insiste pour sa part sur le rôle initial déterminant d'Alexander von Humboldt comme fondateur de la géobotanique, avec son souci des « groupements » et des « communautés » inscrit dans son *Essai sur la géographie des plantes* en 1805. Darwin conforta cette vision par l'observation du monde animal et de ses milieux au cours du célèbre voyage sur le Beagle<sup>26</sup>.

A la fin du XIXe et au début du XXe siècles, ce sont donc les scientifiques de l'écologie végétale, et leurs cousins géographes (tous plus ou moins connaisseurs de la géographie physique et plus ou moins biogéographes jusqu'aux années cinquante), qui ont probablement porté les premiers une bonne part de cette approche. Et c'est autour du changement de siècle que semble se situer la séparation entre la géobotanique chorologique et la géobotanique écologique<sup>27</sup>.

Si le paradigme de la nature comme système voit ses contours se préciser au cours du XIXe siècle, ce sera plutôt lentement que la première moitié du XXe siècle verra se développer la mise en place des concepts avec Grinnell et Elton (niche écologique, 1917,1927), Vernadsky

---

<sup>18</sup> dans *Environnement et choix politiques*, 1995, page 15.

<sup>19</sup>, ibidem, page 16.

<sup>20</sup> promu, et non pas « inventé », si l'on en croit le QUID?, édition 2002 (Robert Laffont), pour lequel le terme est déjà connu en 1852 en Grande-Bretagne.

<sup>21</sup> *Général Morphologie der Organismen*, 1866, cité par R. DAJOZ en introduction de son *Précis d'écologie*, Dunod, 1970, le premier du genre dans la France de l'Après-guerre.

<sup>22</sup> Dominique Simonnet, *L'écologisme*, Que sais-je? PUF, 1979.

<sup>23</sup> ibid., note 16.

<sup>24</sup> dans *De l'origine des espèces par voie de sélection naturelle*, 1859.

<sup>25</sup> ibid., page 3.

<sup>26</sup> 1832-1836; dans Gérard MOLINA, article sur la biogéographie, page 121 du Dictionnaire, ibid.

<sup>27</sup> distinction introduite en 1895 par Eugenius Warming, suivi par F. E. Clements; selon MOLINA, ibid.

(biosphère, 1923), Tansley (écosystème, 1935), ..., et l'élaboration des lois de la démo-écologie et de l'auto-écologie, avec Lotka (1925), Volterra (1926), Verhulst (1938), Lindemann (théorie de l'écosystème, 1941 ; loi du minimum, 1942)...<sup>28</sup>. En effet, « en 1927, Charles Elton, un des maîtres de l'écologie animale {écrit} : l'écologie, un nouveau nom pour un très vieux sujet. Cela signifie simplement histoire naturelle scientifique »<sup>29</sup>. A cette époque où, pour les naturalistes français, il n'était guère d'écologie que végétale, la question était donc bien de s'intéresser à la biologie des espèces dans ses relations avec le milieu biophysique, de fait à son auto-écologie.

Pour éclairer l'analyse de la période contemporaine dans notre pays, on peut considérer à présent le degré de pénétration de ces développements scientifiques au travers de l'utilisation des mots milieu et environnement et des contenus véhiculés par cette terminologie.

### **Milieu et environnement avant la « révolution » des années soixante**

Élisée Reclus, qui publie en 1869 *La terre*, vaste fresque des phénomènes fondamentaux de la vie sur notre planète, est souvent considéré comme le fondateur de la géographie française. Il y parle de « l'action de l'homme... {qui} contribue tantôt à dégrader la nature, tantôt à la transfigurer », n'utilisant pas encore le terme de milieu qui est manifestement ici le sens donné à la « nature ».

Jacques LE GOFF, insiste à juste raison sur le rôle de cette école française, et notamment de Vidal de la Blache<sup>30</sup> qui a mis en avant les « notions de milieu (milieu naturel, milieu humain, milieu social) et de paysage », inspirant Marc Bloch<sup>31</sup> (paysages agraires) et Lucien Febvre, fondateurs des *Annales*. Ce dernier a « mis en valeur les interactions entre les sociétés humaines et le milieu dans son livre pionnier, *La terre et l'évolution humaine*<sup>32</sup> ». Certains de ces géographes n'hésiteront d'ailleurs pas à utiliser le terme d'*écologie humaine* pour qualifier cette vision relationnelle.

Pour DELORT et WALTER, « environnement renvoie au rapport à la nature et au cadre de vie... A la source de ses usages, on trouve une seule et même notion fondamentale... celle que, reprenant un vieux mot français {en usage au XIIIe siècle}, ont défini les auteurs anglais du XIXe siècle (Carlisle en 1825, Spencer en 1855). Le mot anglais *environment* désigne ce qui est autour d'un être vivant. Dès 1866, Hæckel parlait de l'*umgebende Aussenwelt* (monde extérieur environnant) d'où découle la Umwelt de l'allemand. On retrouve les mêmes nuances {en espagnol, italien et russe}. Le français a longtemps employé dans ce sens le mot « milieu » et continue à l'employer ». A ce milieu circulaire, externe, ... s'oppose le « milieu interne », défini à la suite de Claude Bernard (1878) par la biologie, la physiologie ». Sur la réintroduction récente du terme en France, comme on va le voir plus loin, nous nous écartons en revanche de ces auteurs.

Son usage avant la guerre dans le monde anglo-saxon semble encore passablement éloigné du sens que l'on tend à lui donner plus tard. A titre d'exemple, dans sa définition des écosystèmes, Tansley n'hésite pas en 1935 à utiliser le mot pour désigner l'ensemble des facteurs physiques (on dirait aujourd'hui abiotiques) qui agissent sur les organismes vivants<sup>33</sup>, acception très réductrice et partielle pour notre vision actuelle.

### **ELEMENTS POUR UNE HISTOIRE FRANÇAISE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

<sup>28</sup> François RAMADE, *Elément d'écologie fondamentale*, Mac Graw Hill, 1ère édition, 1984, réédité Ediscience.

<sup>29</sup> Drouin, *ibid.*, page 34.

<sup>30</sup> *Principes de géographie humaine*, Colin, 1922.

<sup>31</sup> *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, 1931.

<sup>32</sup> 1922, réédité en 1970.

<sup>33</sup> DELORT et WALTER, *ibid.* page 115.

## L'environnement

Pour ce qui est de la France jusqu'en 1965-1966, le mot environnement est resté cantonné à quelques usages sporadiques, avec en général le sens que l'on trouve dans le Larousse illustré de 1948 pour le mot « environner » : mettre autour, être autour, vivre habituellement auprès de. L'environnement n'y figure pas. Le Petit Robert, se saisissant plus tard du mot, écrira pour sa part « action d'environner », comme le faisait déjà le Littré entre les deux guerres.

Du côté de l'écologie, jamais bien éloignée du terme environnement de nos jours, Pascal ACOT écrit<sup>34</sup> : « Dans les années cinquante, de nombreuses zones d'ombre subsistaient en biocénose, notamment quant au plan des causes réelles des fluctuations populationnelles et des mécanismes d'occupation des niches ». De fait, la synécologie n'a vraiment trouvé droit de cité dans les sciences naturelles que de manière très récente, au cours des années soixante. Dans le même sens, DELORT et WALTER écrivent dans leur introduction, « ce n'est guère avant les années soixante-soixante-dix du XXe siècle que les sociétés occidentales sont capables de se penser en tant qu'écosystèmes »... parce « que les techniques agressives pouvaient aussi rompre les équilibres écologiques fondamentaux » (le propos prenant le sens des équilibres en écologie, c'est-à-dire dynamiques).

Ces analyses viennent confirmer notre impression - celle des premiers et plus actifs fauteurs de la promotion du mot environnement en France. L'écologie scientifique, tirée hors des laboratoires par les protecteurs de la nature et leurs rares associations, peinait encore, en ce début des années soixante, à s'extraire de la gangue matricielle de l'auto-écologie des espèces. Désireux d'affirmer la dimension majeure de l'approche écosystémique, tandis qu'ils s'employaient à rédiger d'une main une définition de l'environnement dont ils pressentaient la constitution comme champ, les responsables du tout jeune Centre Interdisciplinaire de Socio-écologie (le C.I.S.)<sup>35</sup> furent obligés de formaliser eux-mêmes une définition de l'écologie plus moderne que celle généralement retenue en France. Dans un souci de rigueur, ils demandèrent à Jean Dorst, Jean-Paul Harroy et Paul Duvigneaud, spécialistes alors les plus en vue de l'écologie générale francophone, de bien vouloir corriger leur copie, ce qu'ils acceptèrent sans doute avec un certain amusement, mais aussi avec beaucoup d'intérêt pour la démarche.

Une curieuse lacune marque les publications traitant de l'histoire de l'environnement. Dans la période qui s'ouvre à l'écologie moderne, celles-ci évoquent assez fréquemment - au registre des crises et catastrophes ayant favorisé la prise de conscience environnementaliste - l'ouvrage de Rachel Carson, *Printemps silencieux*, publié en 1963. Ce livre dressait un inquiétant panorama de la pollution par les pesticides, et de leurs effets sur la faune sauvage et sur les êtres humains. Il est donc surprenant qu'aucune de ces recherches historiques publiées ne mentionne, sauf erreur, les phénomènes de concentration biologique des résidus dans les chaînes alimentaires, question qui a beaucoup préoccupé les consommateurs à diverses époques puisque l'alimentation humaine est aussi en cause. Le terme d'écotoxicologie<sup>36</sup> est de fait ignoré, alors que ce domaine représente une composante grandissante de l'écologie appliquée.

Si « les origines de l'écologie sont donc pluridisciplinaires », comme le dit Pascal ACOT, que dire de l'environnement dans la définition très ouverte alors proposée ! Le souci était de prendre en compte le milieu biophysique dans lequel évolue l'espèce humaine, mais aussi l'ensemble des autres êtres vivants, à la lumière de la crise dénoncée depuis un certain temps, parfois depuis le milieu du siècle précédent dans certains cas. Et, dans le climat intellectuel de

<sup>34</sup> dans le Dictionnaire, *ibid.*

<sup>35</sup> association de la loi de 1901, fondée le 21 mars 1964 avec un petit groupe de camarades universitaires, étudiants de formations très diverses, avec l'objectif de promouvoir une pensée et une action environnementaliste très large. C'est l'auteur, fondateur du CIS - L'homme et son environnement, qui lancera l'idée, peut-être le premier, et en tous cas l'initiative qui conduira à la création de la FFSPN, devenue FNE.

<sup>36</sup> comme le rappelle François RAMADE dans son *Traité d'Ecotoxicologie* (Masson, 1977 et 1979), cette branche de l'écologie s'est initialement développée en marge des pollutions nucléaires, notamment aux USA.

cette période de l'Avant Mai 1968, traversée par une intense réflexion politique, l'ambition était d'embrasser un vaste ensemble de dimensions, au-delà de l'écologie : l'économique, le social, l'esthétique, ainsi que le droit, la recherche, l'organisation administrative, la participation du public, le civisme des populations et la responsabilité des décideurs...

Le fond idéologique était assez clair, puisque le C.I.S. voulait à son tour, à l'instar d'un Théodore Monod ou d'un Jean Rostand, appeler à un nouvel humanisme, message très explicitement inscrit dans un tract de lancement assez largement diffusé dans les universités parisiennes à partir de 1965. En un temps où personne ne parlait encore de « contrat naturel »<sup>37</sup>, dans l'esprit des Heim, Monod, Dorst, ou Bourlière il s'agissait bien de réconcilier l'homme et la nature car, d'un point de vue humaniste, « protéger la nature c'est protéger l'homme »<sup>38</sup>. On peut d'ailleurs noter qu'en novembre 1963, un important colloque s'est tenu à Bruxelles sur le thème *Nature, ressources naturelles et société* appelant en introduction à « une science nouvelle... des ressources naturelles et de la protection de la nature...{unissant} l'écologie naturelle et l'écologie humaine »<sup>39</sup>.

Toutefois, pour le C.I.S., si la question du patrimoine naturel, des pollutions, et de leur devenir était une question essentielle, l'espace dans son entier se situait au centre de ses préoccupations, et singulièrement l'espace artificiel par excellence qu'est la ville. Il appelait donc aussi à « un urbanisme humanisé » au moment où paraissaient aux Etats-Unis l'ouvrage de Jane Jacobs (1961) et, en France, la traduction du livre majeur (1938-1961) de Lewis Mumford. C'était aussi la période où surgissaient des formes urbaines radicalement nouvelles et où commençait tout juste à s'engager une critique de l'urbanisme français d'après-guerre, autour de la rénovation urbaine, des grands ensembles (la « sarcellite »), de la planification et du mode de croissance urbaine (par exemple avec la préparation du premier schéma directeur de la région parisienne adopté en 1965 sous la houlette de Paul Delouvrier).

Peu de temps après le C.I.S., un autre courant tenant boutique à la Grande masse des Beaux-Arts, animé par des peintres et des plasticiens, s'emparait aussi du mot environnement, avec une approche très différente, d'essence artistique. Ce courant faisait écho aux nouvelles démarches esthétiques et paysagères, en pleine vogue aux Etats-Unis, sous la bannière de l'« environmental art ».

Plusieurs éléments marquants méritent d'être relevés, dont quelques-uns restent jusqu'ici, semble-t-il, absents des analyses publiées.

**- Premier élément, l'environnement a été finalement préféré au terme de milieu,** celui de cadre de vie ayant été rapidement mis de côté, en dépit de son intérêt, comme beaucoup trop réducteur : manque de vision à long terme, absence de dimension systémique affirmée... Il s'agissait d'intégrer la perspective nouvelle de l'écologie moderne, celle de la dynamique des systèmes complexes, aux réactions souvent différées, difficiles à prévoir – perspective qui ne paraissait pas vraiment participer de la notion de milieu<sup>40</sup>. Le succès connu par le mot environnement, après une période de flou sémantique prolongé - dont les traces ne sont pas toutes effacées -, a correspondu à un besoin qui a dépassé l'effet de mode d'un néologisme anglo-saxon : besoin de conceptualiser (outil pour construire la question), et besoin de structurer une réponse politique (autorisant une action). Beaucoup d'acteurs ont senti là une possibilité d'élargir leurs problématiques, nonobstant la dérisoire valse des étiquettes sur la porte des laboratoires, des bureaux d'études ou des administrations, et l'inflation des discours politiques.

**Deuxième élément, la question de l'environnement est certes d'abord apparue comme l'expression d'un sentiment de crise** face à des mutations qui ne semblaient plus du

<sup>37</sup> Michel SERRES, *Le contrat naturel*, François Bourin éditeur, 1990.

<sup>38</sup> formule peut-être empruntée inconsciemment et utilisée par l'auteur en surtitre d'un article publié en septembre 1962 dans l'hebdomadaire protestant Réforme, *Les parcs nationaux en France*, après l'adoption de la loi du 22/7/60.

<sup>39</sup> XXXème semaine sociale universitaire de l'Université libre de Bruxelles, Editions de l'Institut de sociologie; allocution d'ouverture du pfr Arthur Doucy

<sup>40</sup> A l'époque, où la sociologie était par ailleurs en plein développement, pour beaucoup le milieu était trop exclusivement référé au social.

tout maîtrisées, en raison de leur accélération et de leur amplification, que l'auteur qualifiait en 1965 de *mutation spatio-temporelle*<sup>41</sup>. Mais ses promoteurs étaient **mus également par la croyance en un possible progrès humain, matériel et intellectuel, voire spirituel, et en la capacité de non seulement redresser une situation dégradée, mais de créer aussi des environnements nouveaux ou transformés de qualité**. Ils n'étaient donc pas accablés par le pessimisme de certains penseurs pourtant assez proches, comme Bernard Charbonneau ou Alfred Sauvy. Ils s'inscrivaient clairement dans *une certaine forme de modernité* qui ne serait fondée ni sur l'idéologie de la table rase, ni sur l'amnésie, mais plutôt sur un désir de reconquête<sup>42</sup> et la recherche d'une innovation capable de limiter, voire de résorber les coûts environnementaux et sociaux excessifs dans un monde complexe, conflictuel, souvent fragile, et en pleine mutation.

**Troisième élément : l'environnement n'est alors pas très bien reçu** par certains naturalistes qui restent attachés aux « milieux ». Il l'est encore plus fraîchement par les protecteurs de la nature qui craignent - non sans quelque raison - de voir leurs préoccupations noyées dans un fatras d'autres considérations, et l'intérêt pour leur sujet passer au second plan. C'est d'ailleurs effectivement ce qui s'est souvent passé dans la décennie 1980-1990.

**Quatrième élément, l'environnement n'a pas été non plus bien reçu par le plus clair de l'intelligentsia française, étroitement concentrée sur le social vu comme un pré carré académique**. Dans son ouvrage *Au-delà de la nature, l'environnement*, Bernard KALAORA tire un commentaire éclairant du colloque « Révolution, nature, environnement » initié par le service de la recherche du ministère de l'environnement<sup>43</sup> à l'occasion du Bicentenaire. « Les historiens ont souligné la difficile reconnaissance de l'environnement comme question faisant sens dans la société française. En effet, pendant la Révolution française, l'idée de protection du milieu et de maintien d'une nature sauvage est une idée contre-révolutionnaire. ... Pour les révolutionnaires, la nature n'a d'existence que comme représentation d'un paysage composé... quant aux écosystèmes, ils représentent les forces du mal. Les historiens ont révélé les raisons socio-historiques du refoulement... {de la} nature ensauvagée et {du} milieu non maîtrisé par l'homme... contraire de l'histoire... l'anti-humanisme par excellence. Il faudra d'autres révolutions (mentales et scientifiques) pour ... {modifier} nos représentations paysagères de la nature », écrit en 1998 ce sociologue, éminent spécialiste de l'histoire de la forêt et du paysage en France. Le chapitre d'Isabelle RICHEFORT, *Politiques révolutionnaires de la nature*, paru trois années auparavant<sup>44</sup>, relatait déjà en palimpseste le même point de vue : il y est essentiellement question de rendement agricole, de grands travaux de domestication de la nature (assèchement des marais, lutte contre les inondations) et d'équipement (routes et canaux), d'exploitation des ressources (eaux, forêts) par l'industrie naissante, dans la perspective que l'on connaît à Buffon.

**Cinquième élément, parmi de multiples sources d'inspiration germant dans la période des années soixante, il ne faut pas perdre de vue la critique montante de l'analyse économique traditionnelle**. Esquissée dans la thèse de Jean-Philippe BARDE<sup>45</sup> sur *La situation relative de l'éthique et de l'économique* - achevée en 1969 -, elle est développée dans la partie historique de son livre *Economie et politique de l'environnement*<sup>46</sup>. Sans nécessairement remonter à Linné, à son « économie de la nature » et à sa vision de l'utilité, ni à Marx, Engels, Mill ou aux économistes allemands de la *Raubwirtschaft*, c'est surtout depuis la période de la Reconstruction que certains économistes posent ce regard critique ; on pense à quelques figures tutélaires comme François Perroux ou Bertrand de Jouvenel, avec sa revue *Futuribles*, puis

<sup>41</sup> *Socio-écologie : vers une nouvelle discipline de synthèse?* document ronéoté du CIS, 1965-66 (C. Garnier et F.-H. Bigard); le terme de socio-écologie a été préféré au vocable peu usité mais ancien de mésologie, pour des raisons parallèles au choix de l'environnement plutôt que du milieu.

<sup>42</sup> cf. *L'environnement sans frontières* (J.-P. Barde et C. Garnier), collection La Suède en question, Seghers, 1971, et *L'environnement démystifié - le dossier français* (C. Garnier-Expert), Mercure de France, 1973.

<sup>43</sup> le SRETIE, service de la recherche, des études et du traitement de l'information en environnement.

<sup>44</sup> *Nature, environnement, paysage, l'héritage du XVIIIème siècle*, ouvrage collectif, L'Harmattan, 1995.

<sup>45</sup> lequel joua un rôle substantiel dans la réflexion du CIS.

<sup>46</sup> PUF, collection *L'économiste*, 1992.

Claude Gruson, promoteur des Comptes du patrimoine naturel. Après une première comptabilité des flux financiers générés par l'exploitation de certaines ressources environnementales, naturelles et culturelles - valeur des paysages... -, l'esquisse d'une comptabilité patrimoniale s'est dessinée, progressivement accompagnée d'évaluations de « coûts et déséconomies externes »<sup>47</sup>, antérieurement mentionnées comme simples « effets latéraux et conséquences lointaines »<sup>48</sup>.

Bien d'autres facettes de ce contexte historique foisonnant seraient encore à examiner : considérants politiques (décolonisation), économiques (croissance soutenue), sociaux (amélioration matérielle des conditions de vie, développement des loisirs), intellectuels, sur fond d'essor de la vie culturelle, des médias, de la critique philosophique, des sciences, et des techniques (médecine, transports, automobile, espace...).

A défaut, quelques points méritent une mention particulière. Il ne faudrait pas confondre l'environnement, à la fois réalité matérielle et culturelle, et les questions qui se posent à son propos. Dans cet ordre d'idées, même si écologie et environnement ont des histoires récentes extrêmement intriquées, il conviendrait d'en bien dissocier les natures : l'environnement est un objet de connaissance, un champ à explorer sous divers angles, et l'écologie scientifique est une discipline, ou une méta-discipline, qui permet de défricher ce champ, certes dans une position privilégiée, mais néanmoins parmi beaucoup d'autres. Ce point de vue qui, du côté des sphères concernées, telles le CNRS, semble difficilement mais à peu près complètement entériné maintenant, peine encore à s'imposer, même en milieu universitaire à haut niveau, en dehors des initiés.

Une investigation plus approfondie sur l'histoire récente de l'environnement en France, qui reste à mener, montrerait que divers acteurs, pas si nombreux au demeurant, personnalités scientifiques, associations, institutions et organisations diverses, ont pris une part active dans le développement des idées environnementalistes sur le plan national jusqu'au seuil des années 1970.

Parmi les porteurs institutionnels, il faut évidemment souligner le rôle central d'initiateur joué par Serge Antoine depuis son poste avancé de la DATAR, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale<sup>49</sup>, pionnière de la prospective et appuyée sur le Service de conservation de la nature du Muséum. Quant aux autres figures, outre les scientifiques naturalistes mentionnés précédemment, on compte des écrivains comme Jacques Ellul, ou des industriels comme l'académicien Louis Armand, ainsi que nombre de protecteurs de la nature (Michel-Hervé Julien<sup>50</sup>, Roger de Vilmorin, François Hüe, Pierre Pellerin, Georges Tendron, Michel Brosselin, François Lapoix ...).

Après le lancement du *Premier programme pour l'environnement* par Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre, en 1970, et la mise en place du ministère en charge de ces questions, début 1971, la tournure des choses va changer. Le ministère entame sa carrière, la FFSPN<sup>51</sup> va grandir et muer, les associations vont se multiplier, et de très nombreux nouveaux acteurs vont émerger. Le Club de Rome amorce une vaste polémique sur la scène publique internationale à propos de la croissance<sup>52</sup>. Une fièvre éditoriale va rapidement monter sur ces sujets, qui ne s'est

---

<sup>47</sup> voir par exemple Michel COHEN DE LARA et Dominique DRON, *Evaluation économique et environnement dans les décisions publiques*, La Documentation française, 1998.

<sup>48</sup> Bertrand de Jouvenel, dans *Le Monde* du 25 août 1965, cité dans la thèse de J.-P. BARDE, page 251.

<sup>49</sup> Dans cette mouvance, on doit aussi mentionner Philippe SAINT-MARC, directeur de la Mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine (MIACA), auteur de *Socialisation de la nature*, Stock, 1971, ouvrage qui faisait suite à un article retentissant dans la revue *Etudes* de mars 1967 (*Socialisation ou destruction de la nature*).

<sup>50</sup> *L'homme et la nature*, Collection La nouvelle encyclopédie, Hachette, 1965.

<sup>51</sup> Voir note 8.

<sup>52</sup> Avec la publication successive de *The limits of growth*, MIT Press, 1972 (au titre abusivement traduit : *Les limites de la croissance* sont devenues *Halte à la croissance* !) et du *Tokyo report*, 1973, totalement mis sous le boisseau en France malgré une publication au Seuil en 1974. Ceci permet de travestir largement le propos de ce cénacle - dont on n'endosse pas forcément les thèses.

guère apaisée depuis<sup>53</sup>. La suite de l'aventure de l'environnement, largement médiatisée, est, elle, relativement connue.

## Le développement durable

Venons-en au développement durable, dont la représentation tripolaire à présent classique exprime l'équilibre entre les trois champs : environnemental (ou écologique), social et économique. Il est lui aussi le fruit d'une assez longue progression, à présent tant bien que mal retracée dans la littérature. On peut dire que sa naissance est pratiquement consubstantielle de la genèse du concept d'environnement, tel que proposé dès l'origine en France, c'est-à-dire avec le souci de se saisir de ces trois dimensions.

Une étape importante et passablement méconnue de ce processus a été la tenue à l'Unesco, en 1968, de la Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources naturelles de la biosphère.

Le développement durable a fait l'objet d'une première tentative de mise en forme conceptuelle et politique en 1971, sous le vocable proposé par Maurice Strong, d'éco-développement. Cela s'est enclenché lors du Séminaire de Founex, près de Genève, dans le cadre de la préparation de la première Conférence mondiale des Nations-Unies sur l'environnement humain qui devait se tenir à Stockholm l'année suivante, à l'initiative de la Suède, et dont M. Strong était le secrétaire général ; contribuaient notamment au groupe de réflexion Charles Correa, Samir Amin, Ignacy Sachs, Serge Antoine et Marc Nerfin. Leur travail se situait dans la ligne des prédécesseurs, tels Barbara Ward, et de l'International institute for environment and development.

En fait, la conférence en préparation faisait l'objet d'intenses négociations, en particulier en direction des pays du Sud. Au départ, ceux-ci en avaient récusé le principe même, considérant la question environnementale comme un luxe de pays riches. Leur souci premier était le « développement », thème auquel Strong et son équipe étaient particulièrement sensibles. Dans ce contexte, trois autres grands axes furent retenus, en sus des incontournables ressources naturelles et des pollutions : le développement, bien sûr, mais aussi les établissements humains (les agglomérations), et les dimensions socio-culturelles des politiques d'environnement<sup>54</sup>. L'histoire veut que le terme d'éco-développement ait rapidement disparu du vocabulaire des instances onusiennes sous la pression très insistante de Monsieur Kissinger, les Etats-Unis rejetant avec vigueur le spectre démoniaque d'une terminologie, et surtout d'une approche, aussi marquée par l'empreinte environnementaliste et l'exigence politique d'une plus grande autonomie des pays du Sud.

Organisme placé auprès de l'UNESCO, l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources<sup>55</sup>, dont l'intitulé même comporte une référence à l'économie<sup>56</sup>, a été la première à inscrire l'expression de « *sustainable development* » dans un document officiel, la Stratégie mondiale de la conservation, adoptée en 1980. Mais c'est, comme on le sait, la Commission des Nations Unies pour l'environnement et le développement,<sup>57</sup> présidée par Madame Brundtland, qui a véritablement défini et instauré l'usage du terme dans son acception présente, avant qu'il ne soit en quelque sorte sacralisé par la Conférence de Rio De Janeiro sur l'environnement et le développement de 1992.

Entre temps, après l'environnement (en 1971) et l'écologie (en 1976), le développement durable a été inscrit à son tour en droit français, et intégré progressivement dans les objectifs des

---

<sup>53</sup> La bibliographie chronologique donnée dans *La planète terre entre nos mains* en fournit un bon aperçu.

<sup>54</sup> L'auteur a eu l'honneur d'être chargé du document préparatoire pour ce cinquième axe de la conférence.

<sup>55</sup> organisation créée en 1948, dans laquelle les gouvernements sont représentés au même titre que les grandes organisations non gouvernementales agréées par l'UNESCO.

<sup>56</sup> Et qui a produit dès 1951 un rapport sur les relations économie-environnement (cité par Anne-Marie DUCROUX, in *Les nouveaux utopistes du développement durable* - ouvrage collectif, Collection Mutations, Autrement, 2002.

<sup>57</sup> aujourd'hui Commission pour le développement durable - voir note 3.

instances communautaires. Ainsi, après le Vème programme 1992-2000 d'action communautaire « Vers un développement soutenable », la Commission a lancé en 2000 une consultation publique à l'échelle de l'Union, qui a précédé l'adoption, désormais en vigueur, de la Stratégie européenne de développement durable au Sommet des chefs d'Etats et de gouvernements de Göteborg, en juin 2001.

Ce sont successivement la loi sur l'aménagement et le développement durable du territoire, puis les contrats de plan Etat-Régions 2000-2006, et enfin tout récemment, la loi solidarité et renouvellement urbain, qui ont formalisé cette évolution. Au plan local, nombre de collectivités et d'acteurs économiques sont entrés dans les démarches de ce type, par exemple avec les Agendas 21 communaux ou les plans de gestion durable forestière. Le concept gagne du terrain, et les pratiques aussi, quoique plus lentement. Pour une part substantielle, cette lenteur de mise en œuvre s'explique par de multiples facteurs structurels propres à notre pays : histoire institutionnelle, découpages et compétences territoriales, formation et culture des élites nationales, démocratie fondamentalement représentative, géographie... Elle se comprend aussi en raison des transformations profondes qu'implique un réel développement durable, puisqu'il s'agit de rompre avec les anciennes manières de penser et de faire qui perpétuent des formes de développement considérées aujourd'hui comme n'étant plus « durables ».

Plus encore qu'en tant qu'horizon, le développement durable se conçoit comme un processus de fabrication collective, partenariale, de l'avenir. Prenant en compte et valorisant les spécificités, conscient de la diversité des chemins, il s'adosse néanmoins à l'ensemble des principes et des droits humains fondamentaux, à portée universelle.

## CONCLUSION : UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENTS QUI PASSE PAR UN CHANGEMENT DE VALEURS

La traduction en français du *sustainable development* a un temps balbutié entre plusieurs qualificatifs : durable, soutenable, responsable, viable... Aucun de ces termes ne propose un juste équivalent de l'anglais. Le principe de responsabilité, vis-à-vis de la collectivité, de son futur, n'est-il pourtant pas récurrent dans toute l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement, où il est bien souvent question de morale de la responsabilité, collective et prospective ?

Toutefois, on peut s'interroger sur une posture où l'on voudrait se contenter d'un simple appel à la conscience individuelle ou collective. Est ici en cause une modification des comportements qui intéresse aussi bien les décideurs politiques, les hauts fonctionnaires que les financiers, les fonds de pension et les entrepreneurs, ... Elle touche également aux modes de décision dans les organisations et les institutions, en premier lieu dans les secteurs politique, public et collectif : Etats, administrations, organisations professionnelles, syndicats, associations... Cette mutation des appareils n'implique pas pour autant un changement d'essence ni de spécificités pour chacun des acteurs, chaque catégorie conservant un rôle qui lui est propre et qui ne se confond pas avec celui des autres.

Qui dit changements de perspective, de comportement, et de mode d'élaboration des décisions, dit aussi nécessairement changement de regard, changement de paradigmes, changement de systèmes de valeurs.

En cela, on peut considérer que le développement durable comporte une dimension culturelle fondamentale, comme l'avait pressenti le processus de Stockholm en 1971-72. On peut sans doute avancer qu'un des enjeux du développement durable est la construction permanente, collective et réellement démocratique de nouveaux systèmes de valeurs cohérents avec les grandes finalités que les Nations-Unies se sont données.

En effet, la question finalement posée participe de la construction ininterrompue d'une possible communauté de valeurs universelles, œuvre déjà bien amorcée avec la Charte des nations unies, la Déclaration des droits de l'homme, la Déclaration de Rio, et quelques autres documents de

référence. Tâche ardue, consistant à préparer un avenir qui ne tendrait pas vers l'uniformisation, la banalisation, l'effacement systématique des spécificités environnementales et humaines qu'il s'agit au contraire de défendre et de valoriser - on n'envisage ici que les spécificités significatives et honorables, qui ne masquent pas de simples particularismes égoïstes, des dérives « communautaristes », ou des agissements contraires aux principes déjà universellement reconnus.

Mais à côté de considérations éthiques, la composante culturelle du développement durable porte en germe une autre potentialité.

Dans un monde où les sociétés, les groupes sociaux, et les individus se posent peut-être plus qu'hier la question de la figure de l'avenir, ne pourrait-on accoler à l'épithète du développement durable, celui de désirable, comme l'auteur l'a proposé en 1991 à la première Conférence sur l'environnement des villes méditerranéennes<sup>58</sup>, en un lieu symbolique : à Barcelone, sur les rives de la Méditerranée, foyer primordial de civilisation. Plutôt que la vision d'un développement durable réduite à un projet sous contraintes – contraintes certes incontournables : limitation des rejets de déchets de toute nature, lutte contre l'effet de serre, maintien de la biodiversité...-, un développement durable et désirable, supposant des aspirations et des choix partagés, des innovations au service de la société et d'une réelle qualité de vie, ne serait-il pas mieux à même de mobiliser l'intérêt individuel et collectif, le désir de création, l'envie d'avancer vers l'avenir en tendant la main aux générations futures ?

## Eléments bibliographiques

- Jean-Marc DROUIN, *L'écologie et son histoire (1991)*, Flammarion, Champs, 1993
- Robert DELORT et François WALTER, *Histoire de l'environnement européen*, collection Le nœud gordien, PUF, 2001
- Bernard KALAORA, *Au-delà de la nature, l'environnement*, L'Harmattan, 1998
- Pascal ACOT ; Gérard MOLINA ; Daniel BECQUEMONT ; Catherine et Raphaël LARRERE ; dans le *Dictionnaire d'histoire et philosophie des sciences*, ouvrage collectif, PUF, 1999
- Michel BARIDON, *Les jardins - paysagistes, jardiniers, poètes*, Robert Laffont, 1998
- Dominique DRON, *Environnement et choix politiques*, Flammarion, Dominos, 1995
- *La planète terre entre nos mains*, ouvrage collectif, La documentation française, 1994
- Roger HEIM, *Destruction et protection de la nature*, Armand Colin, 1952
- Théodore MONOD, *L'homme contre la nature, dans Christianisme social*, janvier 1962
- Jean-Philippe BARDE, *Economie et politique de l'environnement*, PUF, L'économiste, 1992
- Serge ANTOINE, Jean-Baptiste DE VILMORIN, André YANA, *Ecrits francophones et environnement, 1548-1900 (vol. 1) et 1900-1996 (vol. 2)*, Editions Entente, 1991 et 1996
- *Protection de la nature : histoire et idéologie - De la nature à l'environnement*, ouvrage collectif, (dir. Anne CADORET)
- Jean-Paul DELEAGE, *Histoire de l'écologie*, collection Histoire des sciences, La Découverte, 1992
- François RAMADE, *Eléments d'écologie fondamentale* (1<sup>ère</sup> édition 1984, 2<sup>e</sup>, 1994) et *Eléments d'écologie appliquée* (1<sup>ère</sup> édition, 1973-74, 5<sup>e</sup>, 1995), Ediscience ; Dictionnaires encyclopédiques (derniers parus : sur les pollutions, Ediscience 2000, et *Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement*, 2<sup>e</sup> édition, Dunod, 2002)
- *Stratégie nationale de développement durable*, adoptée par le gouvernement en décembre 1996, préparée par la Commission française du développement durable - Ministère de l'environnement.

---

<sup>58</sup>*Villes et protection de l'environnement dans le bassin méditerranéen* - Rapport introductif, Christian Garnier, Conférence de Barcelone, 23 novembre 1991 – BM, PNUD, BEI, CE).

## ANNEXES

### **Principes du développement durable et désirable (DDD)**

- Globalité  
*Intégration, transversalité*
- Prospective
- Bonne économie  
*Gestion économe des ressources et biens collectifs*  
*Internalisation des effets externes (sociaux, écologiques, patrimoniaux...)*  
*Prise en compte des coûts de fonctionnement (financiers et autres)*
- Cohérence modulée/diversité  
*Complémentarité et adaptation*
- Précaution et prévention des risques
- Souplesse et réversibilité
- Prévention à la source
- Pollueur-payeur
- Répartition équitable  
*Des charges et des avantages*
- Solidarité entre  
*Individus, groupes sociaux, territoires, générations*
- Elaboration participative des projets  
*Gestion démocratique des conflits*  
*Partenariat, subsidiarité*
- Epanouissement humain, civilisation
- Convivialité, qualité de vie, culture

**Christian GARNIER**

*Principes du DDD*, version novembre 1998

---

### **Genèse des politiques d'environnement**

#### *Facteurs d'émergence*

- Catastrophes
- Développement des connaissances
- Développement culturel
- Formation des valeurs
- Evolution des aspirations
- Développement politique
- Mise en place d'institutions
- Définition des modes de fonctionnement

**Christian GARNIER**

*Politique nationale de l'environnement et rôle des collectivités locales*  
Rapport introductif – Fédération Mondiale des Villes Jumelées et Cités Unies,  
Congrès mondial de Grenoble, 1987 (Année Européenne de l'Environnement)